

# Guide sécurité

pour l'organisateur  
d'événements









# Édito

La Ville de Lyon accueille chaque année plus de 1 300 manifestations. Ce chiffre est en constante augmentation et ce dans un contexte de sécurité renforcée dû à la menace terroriste toujours d'actualité. Ainsi, qu'elles soient culturelles, culturelles, sportives, humanitaires ou promotionnelles, un certain nombre de règles sont à respecter pour que le projet soit mené à bien et dans de bonnes conditions de sécurité. L'objectif de ce guide est d'accompagner et de sensibiliser les organisateurs aux diverses problématiques liées à l'organisation de leur manifestation. Il permet de se poser les bonnes questions lors de la préparation de l'événement tout en mettant à disposition des outils pratiques et opérationnels.







 **Secur'**  
cities  
Barcelona · Lyon

This project is funded by  
the European Union





# Sommaire

<b>1</b>	<b>Introduction 3CSP</b> _____	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>Les interlocuteurs privilégiés de la Ville de Lyon</b> _____	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>Qui est responsable ?</b> _____	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>Déroulé type de l'organisation d'un événement</b> _____	<b>11</b>
<b>5</b>	<b>Remplir son dossier de demande</b> _____	<b>16</b>
<b>6</b>	<b>Assurer une sécurisation adéquate de la manifestation</b> _____	<b>19</b>
<b>7</b>	<b>Pour aller plus loin</b> _____	<b>21</b>



# 1

## Introduction 3CSP

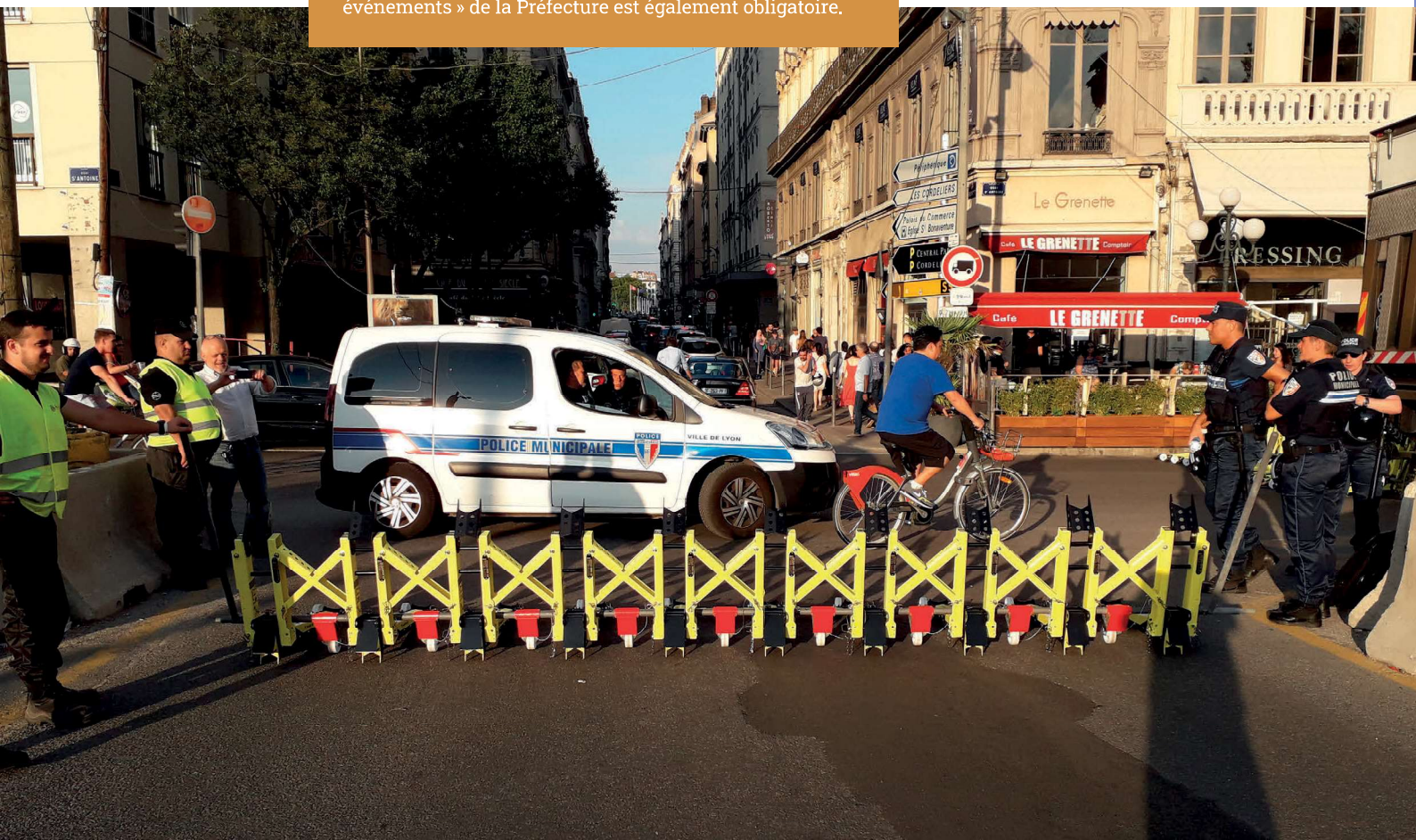
### La 3CSP

Maillon clé de la sécurité des événements **sur l'espace public** à Lyon, la Commission Consultative Communale de Sécurité Publique réunit tous les acteurs impliqués pour évaluer les demandes d'autorisation des services de la Ville à la Préfecture en passant par la Police Nationale et le SDMIS.

La Commission rend un avis pour autoriser, ou non, la tenue des événements au regard de la sécurité de ceux-ci et de la disponibilité des sites. Elle prescrit également des conditions de mise en œuvre que les organisateurs doivent impérativement suivre pour garantir un niveau de sécurité adéquat.

Elle peut organiser des visites de contrôle pour vérifier le respect des prescriptions et la sécurité globale de l'événement.

Il est à noter que pour les événements réunissant plus de 5000 personnes, l'avis de la Commission « Grands événements » de la Préfecture est également obligatoire.





# 2

## Les interlocuteurs privilégiés



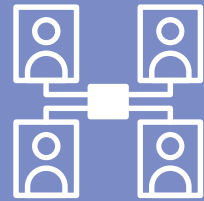
### L'OTEP

Le service d'Occupation Temporaire de l'Espace Public est votre principal interlocuteur : l'équipe « Festivités » vous accompagne dans l'identification du lieu et de sa disponibilité. Il vérifie les dossiers suite à leur dépôt via le formulaire en ligne et transmet aux services pour instruction.



### La DSP

La Direction Sécurité Prévention vous accompagne dans la mise en place des moyens de sécurisation. Le service « Tranquillité publique » étudie les dossiers de demande de manifestations sur l'espace public et vous conseille sur les mesures de sécurité à mettre en œuvre.



### La DEA

La Direction des Événements et de l'Animation assure la coordination des événements organisés ou soutenus par la Ville. Elle accompagne les organisateurs dans la conception des événements donnant lieu à appels à projet de la Ville.

## Soutien logistique



### La DMG

La Direction Moyens Généraux peut apporter un soutien logistique aux organisateurs (dans les limites de ses capacités).



### La DEU

La Direction de l'Éclairage Urbain renseigne les organisateurs sur les branchements électriques possibles et la puissance disponible pour la manifestation.



# 3

## Qui est responsable ?

**L'organisateur est responsable** de l'organisation de l'événement dans tous les domaines. Il assure la mise en œuvre des mesures de sécurité et de secours à l'égard des participants. Il assume la responsabilité juridique de ses décisions.



### Vous devez être assuré pour votre événement !

Pour l'organisation d'une manifestation ou d'un spectacle, l'organisateur doit contacter son assureur pour le prévenir de son projet et faire en sorte que les risques encourus soient couverts. Il peut contracter plusieurs assurances aux garanties multiples et variées (garanties obligatoires et garanties facultatives) qui sont fonction du type événement.

Assurer une manifestation consiste :

- d'une part, à déclarer la manifestation,
- d'autre part, à vérifier au moins quinze jours à l'avance que les contrats en cours sont susceptibles de couvrir tous les risques liés à la manifestation.

En cas de prêt de matériel par la Ville de Lyon, ce dernier doit être assuré. Une copie de l'attestation d'assurance est à joindre au dossier de demande d'autorisation d'occupation de l'espace public.

#### La responsabilité civile

Assurance obligatoire couvrant les dommages matériels et immatériels, les dommages corporels causés à autrui avec une garantie individuelle accident.

#### L'assurance des biens et des choses

Couvre les objets et documents dont l'organisateur est propriétaire, à la garde ou l'usage, ou qui lui sont confiés.

#### Risques spéciaux

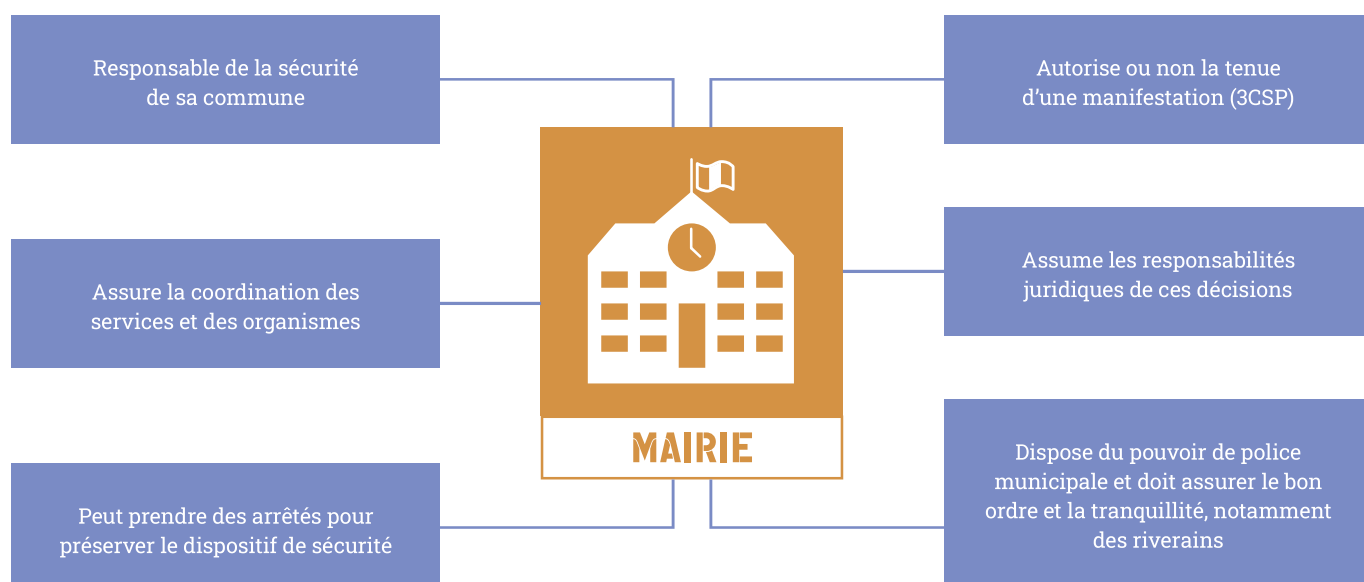
Annulation de spectacle à cause d'intempérie, de maladie, de décès de l'artiste.

#### Garanties complémentaires facultatives

Vol de recette, rapatriement.



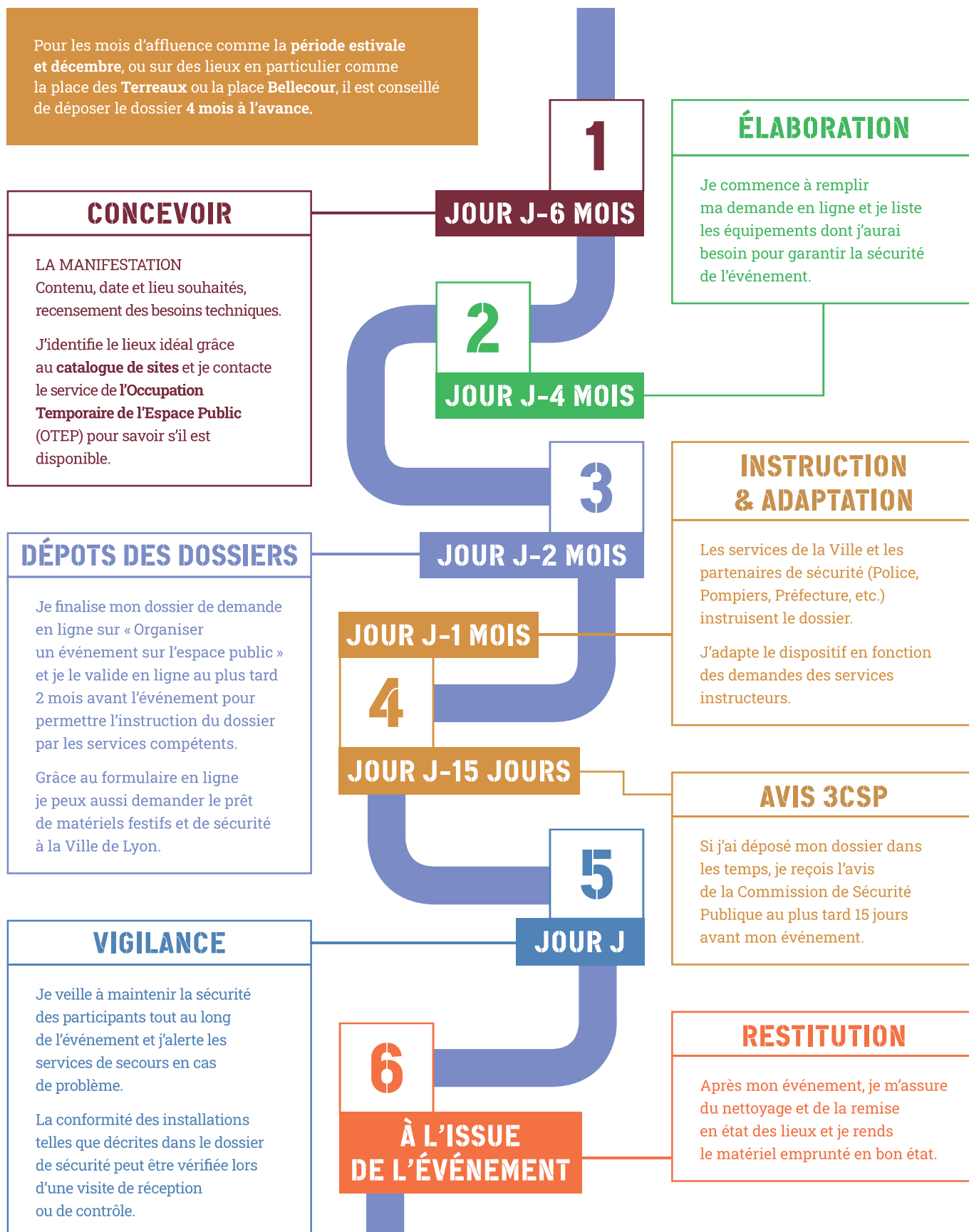
**Le maire est responsable** de la sécurité sur sa commune. Il peut **autoriser ou non** la tenue d'une manifestation sur le territoire de sa commune.





# LA MANIFESTATION DOIT ÊTRE ANTICIPÉE

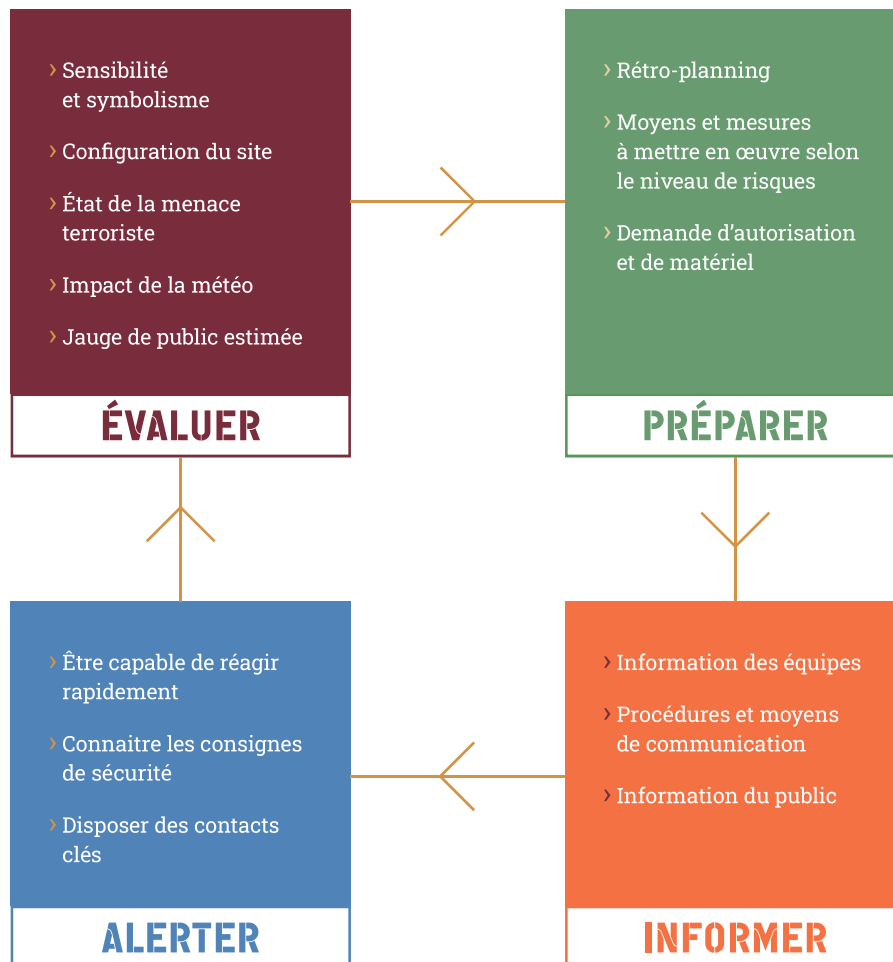
TOUT COMMENCE 6 MOIS AVANT LA DATE PRÉVUE



# 4

## Événement festif et Sécurité

Le succès de votre événement repose sur la bonne préparation de celui-ci. Nous vous proposons une approche en 4 étapes afin de couvrir l'ensemble des aspects liés à la sécurité d'une manifestation.





## Connaître les risques principaux liés à votre événement

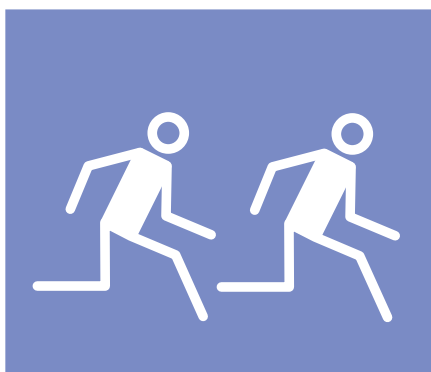


### Incidents divers

---

Des incidents plus « classiques » peuvent venir perturber une manifestation. Ils doivent être anticipés et leurs conséquences seront plus limitées. Quelques exemples :

- › Aléas climatiques (vent important, pluie, canicule, etc.) ;
- › Malaises / blessés ;
- › Accident impliquant un véhicule ;
- › Travaux sur voies d'accès...



### Mouvements de foule

---

Ils peuvent être déclenchés par divers facteurs et peuvent avoir de graves conséquences. Les causes peuvent, par exemple être les suivantes :

- › Nombre de personnes trop important sur le site de l'événement ou dans les files d'attente ;
- › Jets de pétards ;
- › Rixes ;
- › Comportements suspects ;
- › Colis suspect.



### Le risque attentat

---

La France est placée en vigilance Vigipirate « Sécurité renforcée – Risque attentat » suite aux diverses attaques perpétrées sur le territoire ces dernières années. Les recommandations de l'État doivent impérativement être prises en compte, notamment dans la sécurisation des périmètres et dans la gestion des files d'attentes pour limiter la massification du public à l'extérieur.

## Prévoir les moyens permettant de réduire les risques

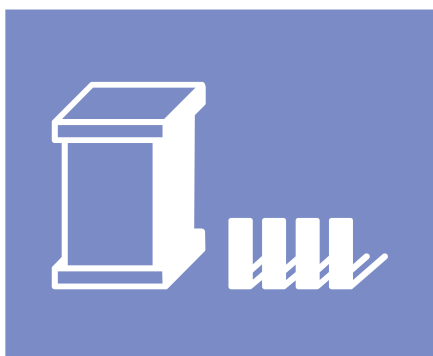
Pour faire face aux risques évoqués, des dispositions spécifiques permettent de réduire leurs effets. Voici quelques exemples (non exhaustifs) :



### Incidents divers

---

- › Éviter toute circulation de véhicule sur le site durant l'événement ;
- › Mettre en place un poste de secours si cela est nécessaire. Un calcul de Ratio Intervenants Secouristes (RIS) est nécessaire pour dimensionner les besoins : différents outils en ligne existent et peuvent vous aider - voir la section [aller plus loin](#) à la fin du guide ;
- › Dimensionner les moyens de secours permettant d'agir rapidement sur des situations d'urgence (défibrillateur, extincteurs, etc.) ;
- › Proscrire tout « bricolage » électrique : les installations électriques doivent être réalisées par un professionnel - la Direction de l'Éclairage Urbain peut vous conseiller sans pour autant réaliser les branchements ;
- › Faire inspecter les installations (chapiteaux, tentes et structures par exemple) qui nécessitent un contrôle réglementaire par un organisme agréé.



### Risque attentat et mouvements de foule

---

- › Mise en place de dispositifs anti-véhicules béliers (véhicule(s) ou prêt de barrières anti-véhicule bélier par la Ville de Lyon - selon disponibilité) permettant de stopper un véhicule menaçant ;
- › Calibrer les entrées et sorties en fonction de la jauge estimée ;
- › Mettre en place une signalétique visuelle et/ou sonore adaptée pour guider les participants (cheminements, entrées, sorties...);
- › Mettre en place des bénévoles ou agents de sécurité dédiés qui auront une vigilance accrue sur les comportements suspects, disposant de moyens de communication rapide entre eux et avec les services de secours (voir section [informer](#)).



# PRÉPARER

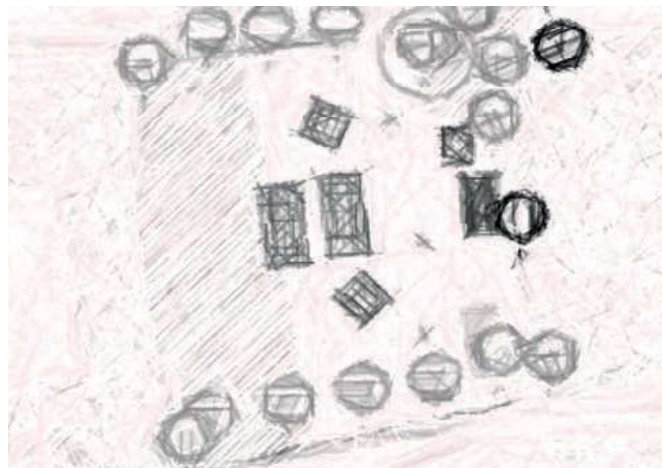
## Élaborer un plan d'aménagement du site de l'événement

Pour prendre en compte les risques, il faut visualiser tous les éléments mis en place : des installations festives aux dispositifs de sécurité, en passant par les zones dédiées aux spectateurs.

Il est ainsi important d'identifier :

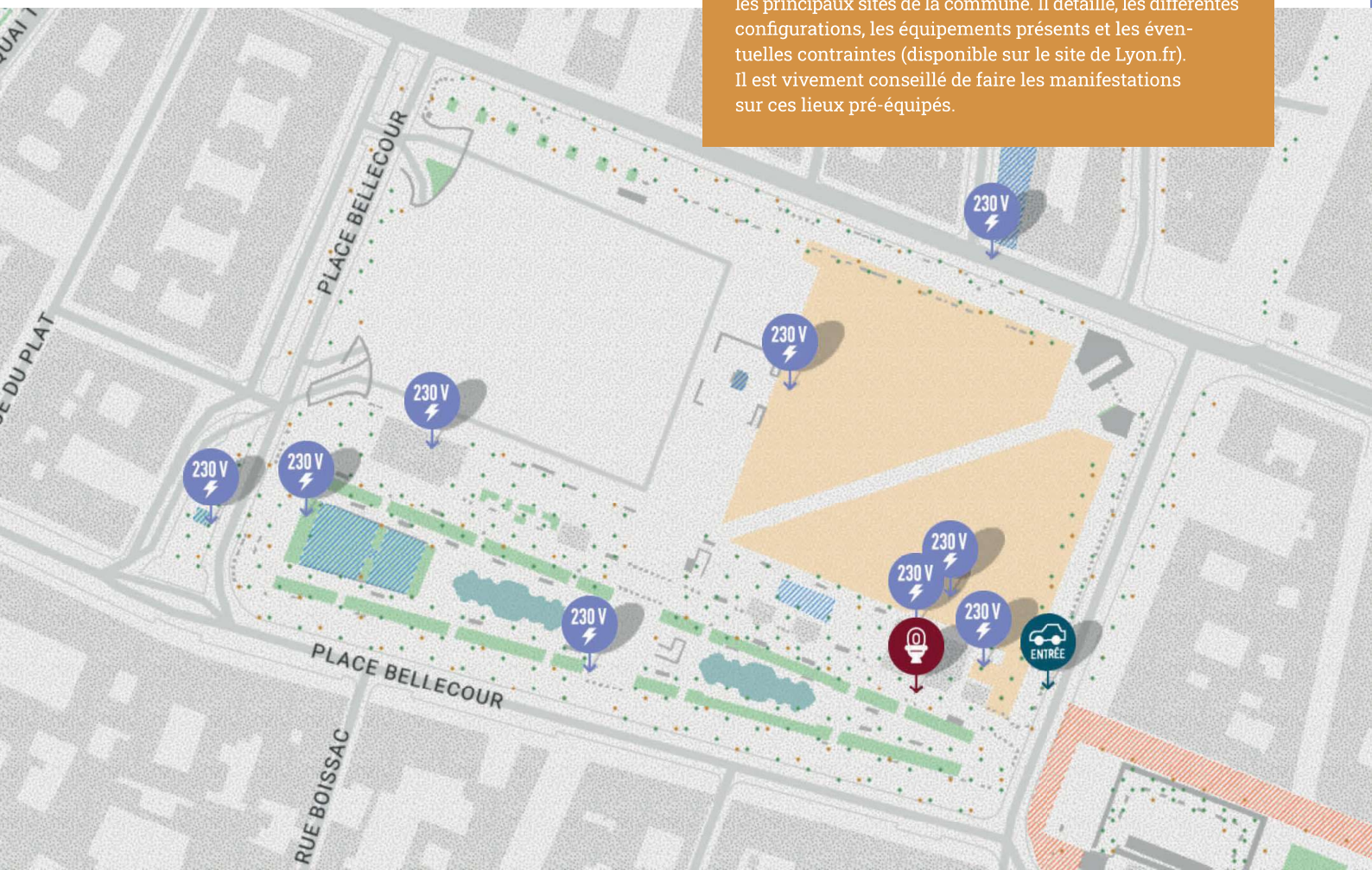
- › Les différents périmètres de sécurité, les voies utilisées, les éléments de sécurité (extincteurs, poste de secours...), les différentes installations festives (podiums, stands...), etc.
- › Le(s) flux de participants sur le lieu de l'événement ainsi que les zones d'attentes (files d'attente par exemple) en identifiant les entrées et les sorties de façon claire et en préservant un accès réservé aux secours ;
- › Les flux de circulation des véhicules et les éventuelles déviations de voirie aux alentours du site pour permettre d'avoir un périmètre de sécurité adapté.

L'établissement du plan d'aménagement est une étape importante de votre dossier de demande. Il est aussi indispensable pour l'évaluation de votre dossier de manifestation par la 3CSP : sans plan, votre événement ne pourra être analysé et donc autorisé.



### Lieux pré-équipés et catalogue de sites

Chaque demande d'organisation de manifestation doit être accompagnée du détail des installations prévues et d'un plan d'implantation de ces dernières. Pour cela, la Ville de Lyon met à disposition un catalogue recensant les principaux sites de la commune. Il détaille, les différentes configurations, les équipements présents et les éventuelles contraintes (disponible sur le site de Lyon.fr). Il est vivement conseillé de faire les manifestations sur ces lieux pré-équipés.



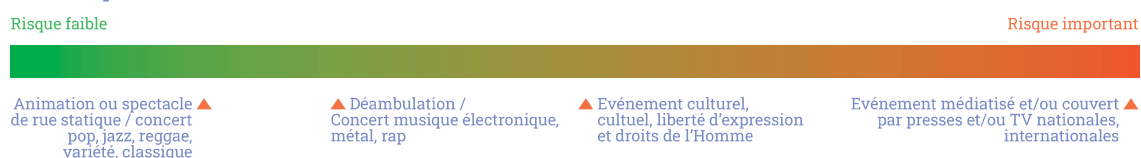
## Auto-Évaluation

### Avez-vous pensé à tout ?

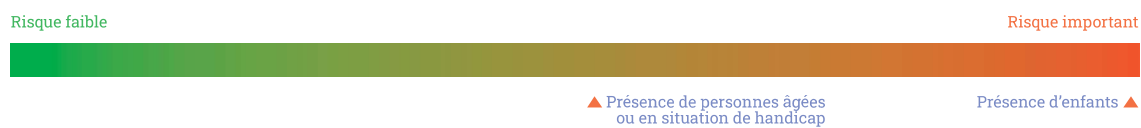
› Quelle dimension / rayonnement va avoir mon événement ?



› A-t-il une symbolique particulière ? Va-t-il être médiatisé ? L'événement est-il statique ? Une déambulation est-elle prévue ?



› Le public attendu relève-t-il d'une catégorie de personnes plus vulnérable ?



› Combien de personnes sont attendues sur toute la durée de l'événement (jauge totale) ? Au plus fort de l'événement (jauge à l'instant T) ?



› Dans quel environnement se situe le site choisi pour accueillir le rassemblement ? Est-ce un lieu fermé ? Ouvert ?



› Se déroule-t-il à proximité d'établissement(s) sensible(s) (écoles, commissariat, caserne de pompiers, lieux de culte, métro, etc.) requérant une vigilance particulière ?





# 5

## Comment remplir sa demande de manifestation sur l'espace public

Depuis le 15 septembre 2021, la Ville de Lyon a mis en place un nouveau e-service « Organiser un événement sur l'espace public » pour faciliter les démarches de demande de manifestation sur l'espace public. Ce nouvel outil a été conçu et déployé grâce au projet européen Secur'Cities pour améliorer la sécurité des événements festifs.

Le nouveau e-service vous permet de :

- › Gérer votre profil organisateur ;
- › Faire de nouvelles demandes en bénéficiant de certains renseignements déjà enregistrés au profil organisateur ;
- › Procéder en plusieurs fois grâce au mode brouillon ;
- › Suivre l'avancement des demandes en cours.

Le formulaire en ligne a également été pensé pour faciliter les demandes de prêts de matériels festifs.

Pour faire votre demande en ligne, rien de plus simple :

- 1 › Connectez-vous à la plateforme (N.B : il faut préalablement avoir créé son compte via la page de connexion) : <https://www.lyon.fr/demarche/securite/organiser-un-evenement-sur-lespace-public> ;
- 2 › Cliquez sur « Déposer une nouvelle demande » et remplissez le formulaire ;
- 3 › Ajoutez toutes les pièces jointes obligatoires ainsi que le plan d'aménagement du site : un éditeur de plan avec les équipements à l'échelle a été ajouté pour vous simplifier la création des plans (voir page suivante) ;
- 4 › Une fois que vous avez terminé, validez le dossier en ligne : il est automatiquement transmis aux services instructeurs !
- 5 › Vous pouvez suivre son avancement depuis votre espace « organisateur » ;
- 6 › Dès qu'il y a des nouveautés concernant votre dossier, vous recevez une notification par e-mail.

**LYON** Organiser un événement sur l'espace public

**DEMANDE D'ORGANISATION DE FESTIVITÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE**

**DÉPÔT DU DOSSIER**

**TOUT DOSSIER DOIT ÊTRE DÉPOSÉ 2 MOIS AVANT LE DÉBUT DE L'ÉVÈNEMENT :**

Au préalable et avant tout dépôt de dossier, il convient de s'assurer de la disponibilité des lieux souhaités en adressant un courriel au service « Occupation Temporaire de l'Espace Public » (OTEP) à l'adresse : [festivites.oleo@mairie-lyon.fr](mailto:festivites.oleo@mairie-lyon.fr)

J'ai bien pris contact avec le service « Occupation Temporaire de l'Espace Public » (OTEP).

**CONTINUER**

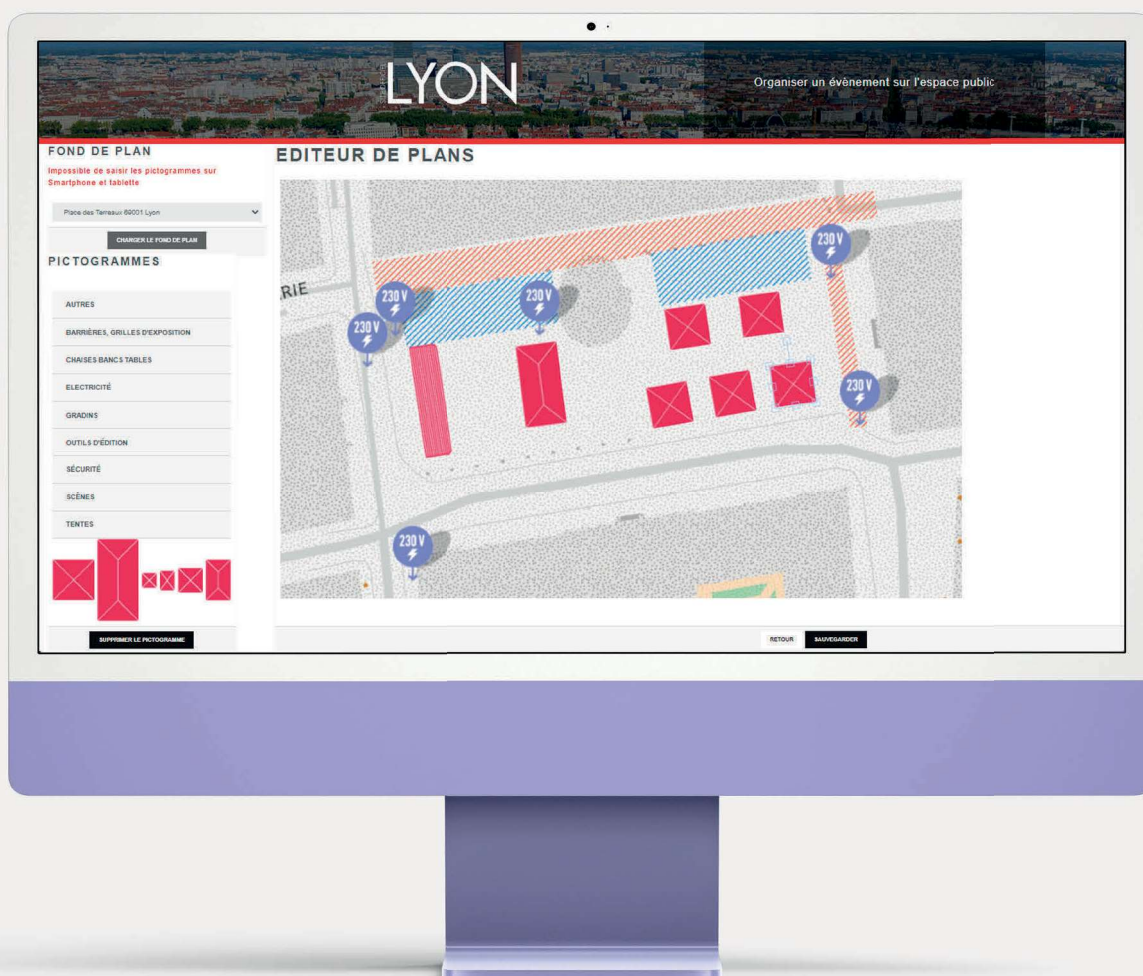
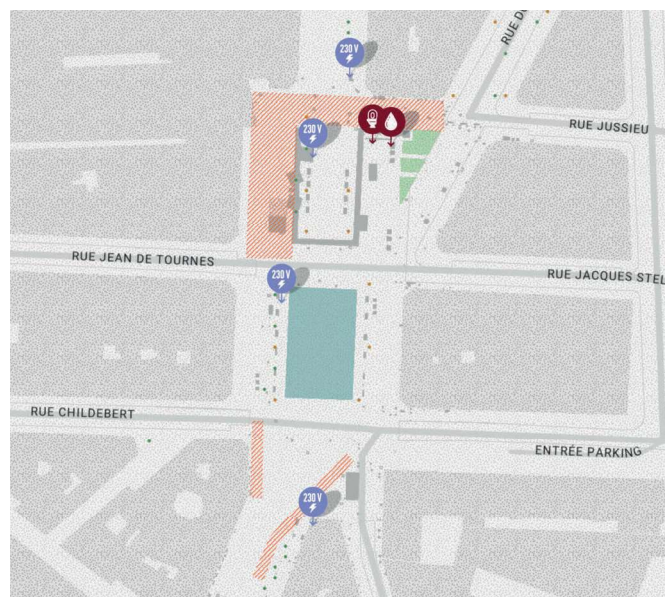
VILLE DE LYON Mairie de Lyon 89205 Lyon cedex 01 33 (0)4 72 10 38 69 Mentions légales Politique de gestion des cookies Le projet Secur'Cities est cofinancé par l'Internal Security Fund - Police (ISFP) de la Commission européenne, sous le contrat de subvention n°819391.

## L'outil d'édition de plan du e-service « organiser un événement sur l'espace public » a été conçu pour vous aider dans cette étape cruciale.

Depuis la page [ajout de documents](#) du formulaire de demande, vous pouvez créer votre plan d'aménagement en sélectionnant le fond de plan pour le site souhaité (52 sites sont référencés à ce jour).

Une fois le fond de plan choisi, vous pouvez sélectionner des pictogrammes dans le menu à gauche et faire un [glisser-déposer](#) sur le plan. Les pictogrammes se mettent à l'échelle automatiquement et vous pouvez les déplacer et leur faire faire des rotations pour les placer aux endroits voulus.

Lorsque que vous avez terminé, il suffit de cliquer sur [sauvegarder](#) et votre plan d'aménagement est ajouté en pièce jointe de votre demande.



## Préconisations

Les moyens d'information jouent un rôle central dans la sécurisation de votre événement et répondent à plusieurs objectifs :

- 1 > Donner l'alerte en cas d'incident ;
- 2 > Diffuser l'alerte auprès des participants ;
- 3 > Faire circuler les informations importantes en interne ;
- 4 > Diffuser des messages de sensibilisation et de vigilance à destination du public tout au long de la manifestation (ex : ne vous séparez pas de vos effets personnels, signalez-nous tout comportement suspect, etc.)

Il conviendra de désigner un **interlocuteur « sécurité »** au sein de l'organisation (souvent l'organisateur principal), qui assurera le rôle de coordination des bénévoles et agents de sécurité privée, et qui sera le point de contact des services de secours et de sécurité.

### Les préconisations

---

Pour permettre la bonne communication, il est recommandé que tous les bénévoles (et éventuellement agents de sécurité) :

- > Soient identifiables facilement (chasubles, t-shirt, etc.) et aient été sensibilisés à la sécurité (briefing préalable, formation, etc.) ;
- > Disposent d'un tour de cou avec une fiche memo (numéros de téléphones, organigramme de l'événement, etc.), un plan du site pour renseigner utilement les participants et incluant le plan d'évacuation du site ;
- > Soient équipés d'un moyen de communication pour diffuser les messages d'alerte et faire circuler les informations en interne (portatif/radio, groupe WhatsApp dédié, etc.) ;
- > Connaissent les consignes de sécurité, aient la **fiche réflexe ALERTER** sur eux à tout moment. Il est préférable voire nécessaire d'avoir un diplôme de secourisme ;
- > Disposent d'un moyen d'alerte pour gérer le public et assurer la communication (sifflet, mégaphone, corne de brume, etc.)

### Bon à savoir

La Ville de Lyon peut prêter des chasubles et / ou portatifs radios selon disponibilités et le type d'événement. La demande de prêt de ces équipements est à faire dans le cadre du dossier de demande.





<b>1</b>	Votre identité	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nom</li> <li>&gt; Prénom</li> <li>&gt; Association / entité</li> <li>&gt; Téléphone</li> </ul>
<b>2</b>	Localisation précise de l'événement et adresse par laquelle les secours doivent arriver	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Commune</li> <li>&gt; Nom et numéro de rue</li> <li>&gt; Lieu d'attente sur le site</li> </ul>
<b>3</b>	Nature de la demande de secours ou de l'incident	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Accident</li> <li>&gt; Malaise</li> <li>&gt; Agression</li> <li>&gt; Incendie</li> <li>&gt; Explosion</li> <li>&gt; Mouvement de foule</li> <li>&gt; Attentat</li> <li>&gt; Incivilités</li> <li>&gt; Vol</li> <li>&gt; Atteinte à l'ordre public</li> </ul>
<b>4</b>	Nombre de victime le cas échéant et type de blessure(s)/atteinte(s) localisation (tête, jambe, bras, tronc, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Malaise</li> <li>&gt; Arrêt cardio-respiratoire</li> <li>&gt; Hémorragie</li> <li>&gt; Blessure par arme blanche / à feu</li> <li>&gt; Etc.</li> </ul>
<b>5</b>	Risques persistants	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Risque de suraccident</li> <li>&gt; Agresseur(s) toujours présent(s)</li> <li>&gt; Attaque en cours</li> </ul>



**NOM DE L'ÉVÉNEMENT :**

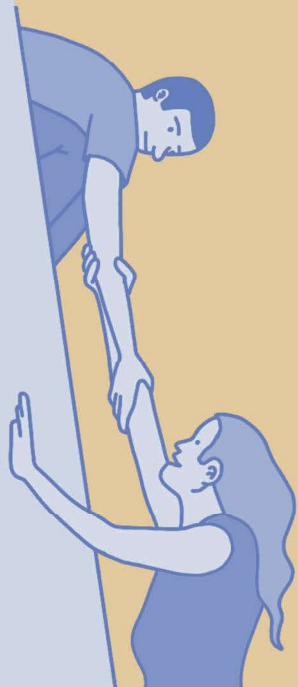
Adresse de l'événement :

Rôles	Contact (Nom + téléphone)
Responsable	
Responsable sécurité	
Secouristes	
Agents de sécurité	

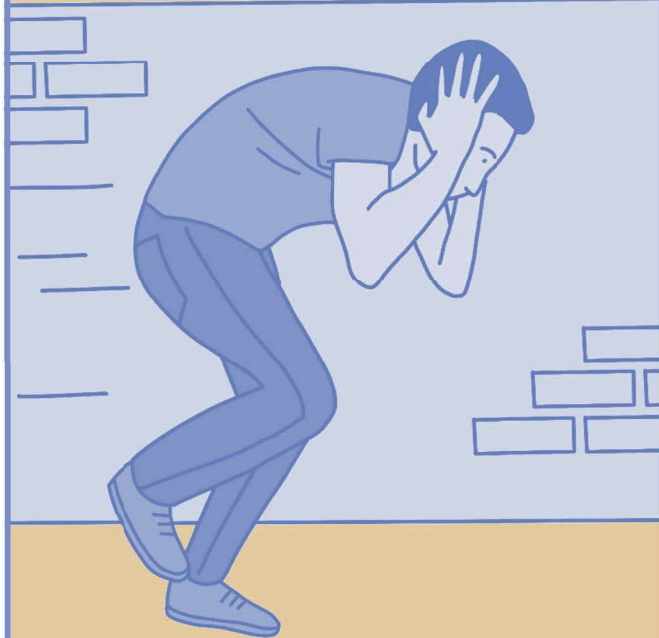
> Insérer plan ici

# ALERTER

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper



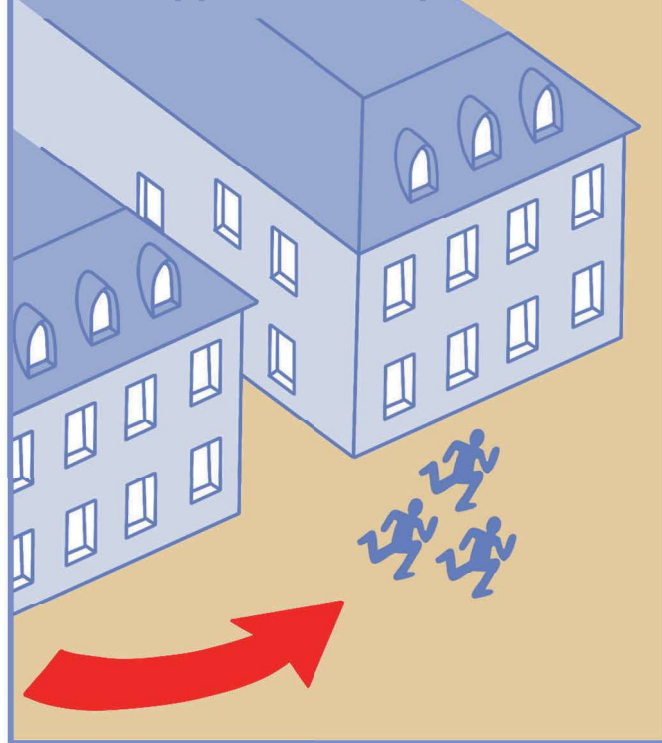
Ne vous exposez pas



Abritez vous derrière un obstacle solide (mur, pilier, voiture, etc.)



S'échapper si c'est possible

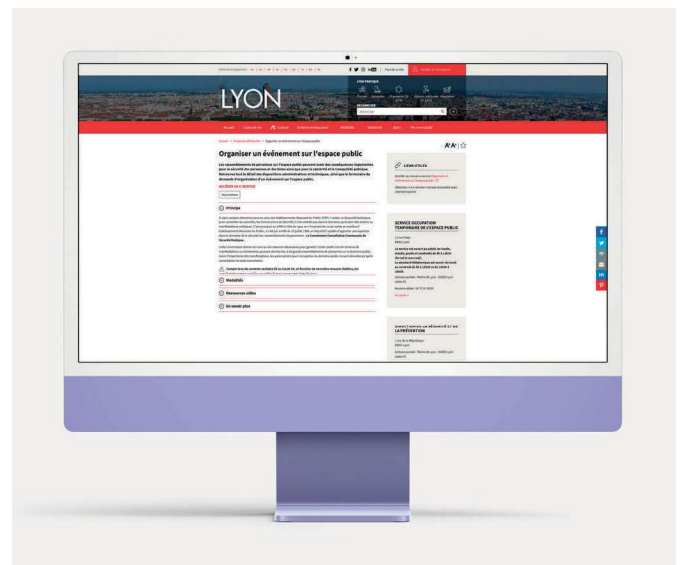


Adopter les bons réflexes en cas d'attaque terroriste

# 7

## Pour aller plus loin

Différents outils ont été identifiés pour vous aider dans la préparation de votre événement. Ces outils ne sont pas tous créés et maintenus par la Ville de Lyon. Leur usage ne prévaut pas d'un avis favorable de la Commission Communale Consultative de Sécurité Publique. Chaque dossier sera étudié indépendamment et au regard de ses spécificités. Ils peuvent cependant vous apporter une plus grande compréhension et un appui pour assurer un niveau de sécurité adéquat pour votre événement.



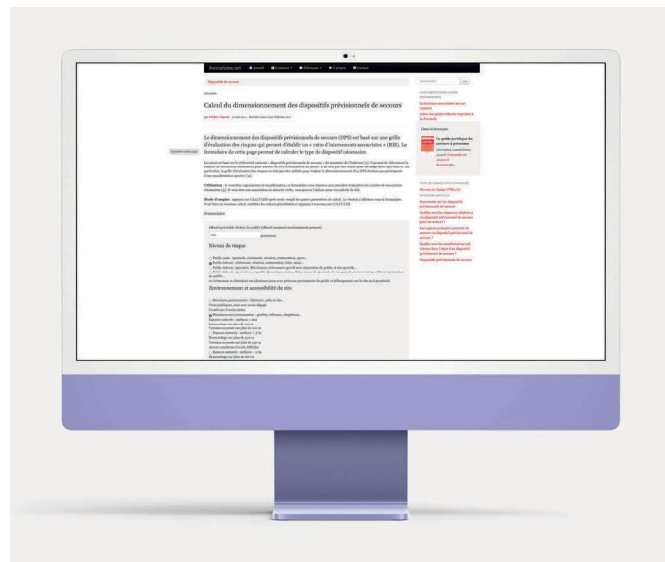
### 1 > Formations en ligne

- MOOC du gouvernement sur la prise en compte de la menace terroriste :  
[www.vigipirate.gouv.fr](http://www.vigipirate.gouv.fr)
- MOOC de l'association **Mairie 2000** pour l'organisation d'événements sur l'espace public :  
[www.mocmairie2000.fr/moodle/course/view.php?id=8](http://www.mocmairie2000.fr/moodle/course/view.php?id=8)

### 2 > Catalogue de sites de la Ville de Lyon

- Catalogue des sites les plus sollicités pour de l'événementiel (élaboré et maintenu par la Ville de Lyon) :  
[www.lyon.fr/demarche/securite/organiser-un-evenement-sur-lespace-public](http://www.lyon.fr/demarche/securite/organiser-un-evenement-sur-lespace-public) ou dans votre **mairie d'arrondissement**.



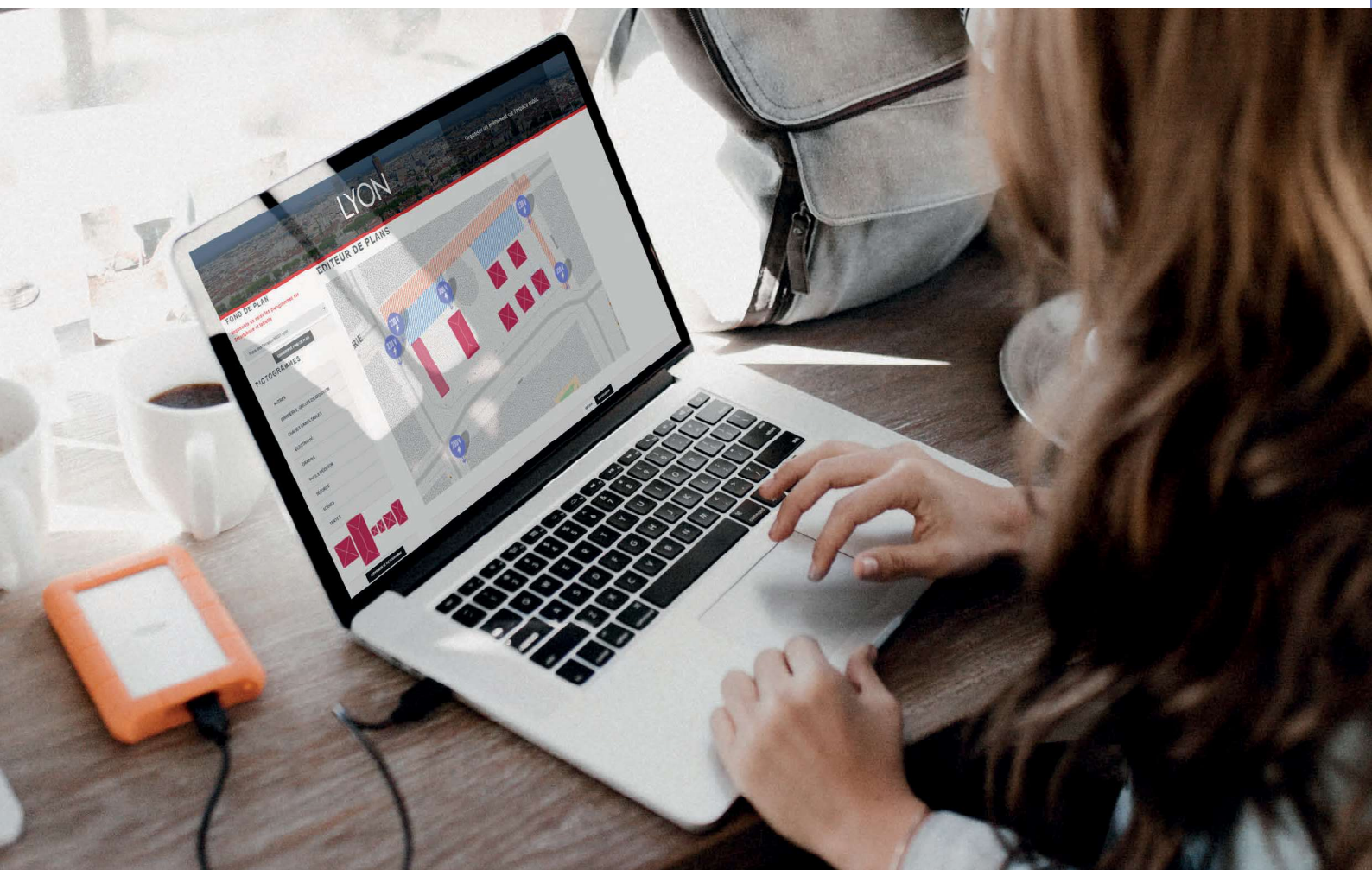


### 3 > Guides complémentaires

- Guide du Ministère de l'intérieur :  
[www.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Securisation-des-evenements-de-voie-publique](http://www.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Securisation-des-evenements-de-voie-publique)
- Guide de la Direction des Événements et de l'Animation :  
[www.lyon.fr/demarche/ securite/organiser-un-evenement-surlespace-public](http://www.lyon.fr/demarche/ securite/organiser-un-evenement-surlespace-public)
- Guide du Gouvernement à destination des organisateurs de rassemblements et festivals culturels :  
[www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2017/02/guide-bonnes-pratiques-surete-des-festivals-et-rassemblements-culturels.pdf](http://www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2017/02/guide-bonnes-pratiques-surete-des-festivals-et-rassemblements-culturels.pdf)

### 4 > Outils de préparation des dispositifs de sécurité

- Outil de calcul du Ratio Intervenants Secouristes (calcul « RIS »):  
[www.securisme.net/spip.php?article481](http://www.securisme.net/spip.php?article481)







Le projet Secur'Cities  
est cofinancé par  
l'Internal Security Fund -  
Police (ISFP)

de la Commission européenne, sous le contrat  
de subvention n° 815391.